

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 05 juin 2025

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le

ID : 058-265801944-20250605-DEL05062025_04-DE

S²LO

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 4

Présents (9) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Hervé Barse, Conseiller Municipal
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué – procuration à Guillaume LARGERON
Myriam Bertrand, Conseillère Municipale – procuration à Hervé Barse
Michèle Roy, Administratrice – procuration à Nathalie Gemza

DEL05062025-04

ACHAT D'UN VEHICULE AUPRES DE LA VILLE DE NEVERS

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'activité du Service de Soins Infirmiers A Domicile s'exerce au domicile des patients, il est nécessaire de mettre à disposition, de chaque agent en poste, un véhicule de service.

Considérant que ces véhicules doivent être renouvelés régulièrement afin de maintenir un parc automobile dans un état satisfaisant garantissant la sécurité des personnels et limitant les frais d'entretien,

Considérant la nécessité de renouveler un véhicule pour la réalisation des interventions du SSIAD,

Considérant que suite au renouvellement de son parc, la Ville de Nevers procède à la cession d'un véhicule correspondant aux besoins relevés notamment pour assurer les missions du SSIAD et répondre à l'obligation réglementaire de verdissement du parc automobile,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'autoriser l'achat par le SSIAD auprès de la Ville de Nevers du véhicule RENAULT ZOE électrique, immatriculé DL-383-ZR, n° de parc 422 et mis en circulation le 25/11/2014, pour la somme de 10 000 €,
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

